

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint-Pierre le 30 juin 2008

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Yves FAUQUEUR  
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

Je vous écris afin de vous manifester ma très vive inquiétude concernant le conflit qui oppose - une nouvelle fois - la société Alliance SA à l'Etat, dans le cadre de la délégation de service public pour la desserte en fret maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon au titre de la continuité territoriale.

Ces bras de fer entre la société délégataire et l'Etat sont récurrents depuis 2005 et ils deviennent insupportables pour nos concitoyens.

Ce nouvel arrêt de la desserte – s'il devait durer - ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes sur l'approvisionnement en produits frais et autres denrées alimentaires, mais aussi sur l'économie locale en général, notamment pour les entreprises du commerce, du BTP et de l'industrie touristique. Sans oublier l'embarras dans lequel se trouvent actuellement les personnes qui avaient prévu se déplacer avec leur voiture sur le Canada.

Il n'est pas tolérable que la population soit ainsi prise régulièrement en otage ! Cette situation est le résultat d'un différend entre l'Etat et l'un de ses prestataires, et ce n'est ni aux Saint-Pierrais, ni aux Miquelonnais de « payer la casse » !

Aussi, je vous demande expressément de mettre en place une solution alternative pour maintenir le service public, dans l'attente du règlement de ce conflit qui - je le répète - ne concerne que l'Etat et Alliance SA.

Je voudrais également insister sur le fait que l'Archipel nécessite une desserte régulière mais aussi fréquente.

Par ailleurs, il serait inacceptable de procéder à une augmentation quelconque, comme celle envisagée du BAF. Toute augmentation ne manquerait pas de se répercuter sur les prix des marchandises à la vente, or les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ne supporteront pas une nouvelle chute de leur pouvoir d'achat, déjà durement touché.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma haute considération.



Annick Girardin

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

ecrire@annickgirardin.fr

**ASSEMBLEE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 15 39

**TELECOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

agirardin@assemblee-nationale.fr

**BLOG**

www.annickgirardin.fr